

Nouveautés sur le module de cotation

La mise en production du 17 janvier 2023 a apporté des évolutions sur le module de cotation.

D'une part, les EPCI disposent maintenant d'un délai entre le paramétrage de leur modèle de cotation et l'affichage des notes pour les demandeurs sur le Portail Grand Public (PGP).

D'autre part, toujours dans l'optique de gagner en transparence, une nouvelle fonctionnalité explique de manière plus détaillée les notes attribuées aux demandes, tant pour les professionnels que pour les demandeurs.

Cet article vous présente ces évolutions.

1. Pour les professionnels

Depuis le 17 janvier 2023, il est possible pour les EPCI d'activer ou non l'affichage des informations de la cotation sur le PGP, via un bouton sur le module de Cotation.

Ainsi, après avoir paramétré leur modèle de cotation en production, les EPCI ont le choix d'afficher, ou non, la note de cotation aux demandeurs. Cette option sera disponible jusqu'au 31/12/2023.

Le détail de la note de cotation des demandes est également disponible sur la webapp SNE dans le dernier onglet "Cotation" comme l'illustre la capture d'écran ci-dessous. Les professionnels peuvent télécharger le modèle de cotation détaillé de l'EPCI via le lien "Télécharger" de la colonne "explications".

Visuel du détail de la cotation sur la webapp :

Cotation										
Informations de cotation calculées										
Commune Souhaitée	Note	Détail	Date de dernier calcul	Explications	Type de logement	Note la plus basse	Note médiane	Note la plus haute	Délai d'attente moyen en mois	Détail
Commune & Code postal	300		05/01/2023	Télécharger	P3	0	0	300	22	-
Critères des précisions complémentaires										
Critère						Evaluation				
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle						<input type="checkbox"/>				
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme						<input type="checkbox"/>				
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords						<input type="checkbox"/>				
Critères de priorité locale										
Localisation(s) Melun :										
Critère						Evaluation				

Pour rappel, des plateformes de tests appelées « sites école » sont également mises à disposition des EPCI afin de leur permettre de tester leur modèle de cotation. L'EPCI peut ainsi tester le paramétrage de son modèle puis se rendre sur le PGP et la webapp SNE en site école afin de constater le bon fonctionnement de la Cotation des demandes (les liens des sites écoles sont disponibles sur le [Site des professionnels en cliquant ici](#)).

2. Pour les demandeurs :

Lorsque l'affichage des informations de la cotation est activé pour les demandeurs, le détail de la note attribuée à la demande est consultable par le demandeur. Pour rappel, celui-ci peut d'ores et déjà télécharger le modèle de cotation de l'EPCI dont le niveau de détail a été augmenté dans le cadre des dernières évolutions du 17 janvier 2023.

Visuel du détail de la cotation sur le PGP :

▼ Cotation

Commune souhaitée	Note	Détail	Date de calcul	Explications	Type de logement	Note la plus basse	Note médiane	Note la plus haute	Délai d'attente moyen en mois
Commune	300		05/01/2023	Télécharger	P3	0	0	300	22

Détail de la note pour la commune : ×

Nom de la commune – code postale

Critères	Détail
<input type="radio"/> Critère sur les pièces justificatives Demande de mutation Composition du foyer	Option 1 Non
<input type="radio"/> Handicap (Personne en situation de handicap, ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap)	100
<input type="radio"/> Situation professionnelle A vécu une période de chômage de longue durée	100
<input type="radio"/> Situation actuelle Personnes hébergées par des tiers	100
Somme :	300
Date de dernier calcul :	05/01/2023

Pour accéder à de la documentation sur l'utilisation du module de Cotation et sur les processus d'habilitation, nous vous invitons à vous rendre sur le [Site des professionnels, en cliquant ici.](#)